

L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES

SYNDICAT D'APICULTURE - Saint-Dié des Vosges

✉ 218, route de Bertrimoutier – 88100 Neuvillers sur Fave ☎ 03 29 57 73 47 – www.labeilledeshautesvosges.fr



ASSEMBLEE GENERALE 2019	❖ Circulaire décembre 2019 ❖
<i>La date vous sera communiquée dans la circulaire de février</i>	<p style="text-align: center;">Madame, Monsieur, cher adhérent,</p> <p>Pire que 2019 ?!.....</p> <p>Les saisons en désordre, les colonies ont démarré sur les chapeaux de roues pour mourir de faim en juin .</p> <p>Des gelées tardives, du soleil, pas de pluie, le beau temps est celui qui ne dure pas.</p> <p>La canicule s'est installée avec des conséquences fâcheuses, prairies grillées, forêts dévastées par les parasites et manque d'eau.</p> <p>Des scientifiques prédisent que le phénomène va s'amplifier.</p> <p>Et nos abeilles dans tout cela ?</p> <p>Elles ont besoin de nous, pour preuve la mortalité de juin.</p> <p>C'est certain, ce n'est pas général, il y a quelque récoltes ici ou là au bénéfice d'un orage ou de quelques contrées humides.</p> <p>Néanmoins le concours a eu lieu car les apiculteurs sont fiers de produire de la qualité.</p> <p>Suite à l'accident dramatique du Puy en Velay, nous devons redoubler d'attention pour les emplacements et dans nos méthodes de travail afin d'éviter toute prise de risque pour le voisinage.</p> <p>Seulement une vingtaine de personnes a assisté à la conférence du Dr Becker, c'est navrant de constater cette faible participation.</p> <p>Restons optimistes et bonnes fêtes à tous.</p> <p style="text-align: center;">Les Présidents : Mr Morel Mr Claude Mr Lenoble</p>
15 janvier 2020	
<i>Date limite pour régler votre cotisation et renvoyer votre bon de commande au groupement d'achats.</i>	
Dans cette circulaire :	TARIFS DES COTISATIONS 2020
Page 1 : <ul style="list-style-type: none">- Editorial- Tarifs des cotisations et assurances. Page 2 : <ul style="list-style-type: none">- Editorial- Rucher école- Prêt de matériel- Assurances multirisques Page 3 : <ul style="list-style-type: none">- Concours des miels Page 4 : <ul style="list-style-type: none">- Groupement d'achats	<p style="text-align: center;">DROIT D'ENTREE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS : gratuit la 1^{ère} année</p> <p>↳ COTISATION (*) Cotisation 24 € + 0,15 € ×ruches .</p> <p>La revue Française d'apiculture (Abeilles et Fleurs de l'UNAF) : 27 €</p> <p style="text-align: center;">(*) <i>Le tarif des cotisations (qu'elles soient avec ou sans revue) comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>L'assurance Responsabilité civile et recours juridique pour le nombre de ruches indiqué</i>- <i>La cotisation à Apivosges et au G.D.S.A. (lanières à prix réduit)</i>- <i>L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achats, rucher école, prêt de matériel...</i>- <i>L'adhésion à Eco-Emballages</i> <p>↳ ABONNEMENT COMPLEMENTAIRE : La Santé de l'Abeille- <i>bimestriel</i> 19 €</p> <p style="text-align: center;">Etablir votre chèque à « L'Abeille des Hautes Vosges » et le retourner avant le 15 janvier 2020 à Mme Annette VICHARD avec le bulletin d'adhésion 20120ci-joint rempli et signé.</p>
ADRESSES UTILES : ✉ Mr Michel CLAUDE : 218, Route de Bertrimoutier-88100 NEUVILLERS SUR FAVE-Tél. 03 29 57 73 47 ✉ Mr Hubert AUBRY : 120 Allée des chênes-88490 LESSEUX-Tél. 03 29 51 22 68 ✉ Mr Jean Christophe AUBRY : 290 Rue de la liberté-88490 LESSEUX -Tél. 03 29 51 20 45 ✉ Mmes Agnès PIERRON et Annette Vichard <i>secrétariat</i> ✉ Mr Bertrand GAEL : 19, Chemin du haut Moncey 88100 Saint Die des VOSGES- Tél. 06 83 19 55 40 (<i>groupement d'achats</i>) ✉ Mme Yvette RICHARD :10, Anozel-88580 SAULCY SUR MEURTHE-Tél. 03 29 50 04 49 (<i>défigeurs,chaudière à cire</i>)	

PETITES ANNONCES

- Vends : 13 ruches Dadant 12 cadres simple et double parois.
Extracteur Thomas 12 cadres tangentiel réversible
Contact : ☎ : 03 29 56 52 52 ou 06 56 85 25 92

Prochaines annonces avant le 15 mai à adresser à votre Président

RUCHER ECOLE

Les cours reprendront comme d'habitude au printemps

Les dates horaires et programmes seront communiqués dans la circulaire de convocation à l'Assemblée Générale et pourront être consultés sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr

Si vous voulez participer aux travaux du rucher école, consultez régulièrement le site, page d'accueil.

PRET DE MATERIEL

Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :

Extracteurs et défigeurs, chaudière à cire, marque à feu, finomel (pour la réalisation du miel crémeux), réfractomètre, bibliothèque. (Voir la répartition sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr/)

Prière de téléphoner aux responsables pour réserver l'appareil dont vous avez besoin.

Si vous pensez qu'un appareil serait utile à la collectivité, merci d'en faire la proposition aux responsables : le conseil d'administration examinera votre proposition.

ASSURANCES MULTIRISQUES

Nous vous proposons **trois options**, à votre choix.

→ **Assurance Responsabilité Civile** : comprise dans le montant de la cotisation, quelque soit la formule.

→ **Option n°3 : 0,80 €** à ajouter à la cotisation = R.C. + incendie + tempête + vol + recours juridique.

→ **Option n°4 : 1,94 €** à ajouter à la cotisation = comme l'option 3 + mortalité par empoisonnement.

Ces deux dernières options sont facultatives. En cas de sinistre : application d'une franchise de 76,22 € qui correspond au montant du remboursement d'une ruche avec essaim. (Ruche et miel : 38€ ; colonie : 38€)

Toutes les ruches doivent être assurées selon la même option. Déclarez le nombre exact de vos ruches, **le syndicat n'est pas responsable des déclarations erronées...**

L'assurance responsabilité civile couvre également les adhérents du syndicat en cas de dommages corporels, matériels consécutifs à un accident causé à autrui y compris aux clients et résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole, notamment l'étal nécessaire au bon déroulement de la vente sur les marchés.

Bien lire la première page.

PALMARES DU 28^{ème} CONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

MIEL de Sapin :

- ◆ **Médaille d'or:** PETITNICOLAS Jean Marc de Saint Dié
- ◆ **Médaille d'argent :** GENET Jean Marc de Bruyères, PRODINGER Stéphane de Neuvillers sur Fave, VIRY Julien d'aydoilles et WALSTER Ludovic de Biffontaine

MIEL Forêt :

- ◆ **Médaille d'argent :** BLAISE Régis de La Chapelle aux bois, FORTERRE Michèle de Remiremont et ULRICH Eliane de Menil sur Belvitte
- ◆ **Médaille de bronze :** SAULNIER Valentin de Saint Dié

MIEL de Montagne clair :

- ◆ **Médaille d'or :** BELLITO Gilbert de Saint Maurice sur Moselle
- ◆ **Médaille d'argent :** CALBRIX Sylvain de Corcieux
- ◆ **Médaille de bronze :** CLAUDEL Michel de la Bresse et PETITDIDIER Pierre de Taintrux

MIEL de Montagne Foncé :

- ◆ **Médaille d'or :** LAHEURTE Frédéric de Cleurie
- ◆ **Médaille d'argent :** GERARD Eric de Saint Dié
- ◆ **Médaille de bronze :** PETITDIDIER Pierre de Taintrux

MIEL de Fleurs :

- ◆ **Médaille de bronze :** ANTONOT Stéphane de Valfroicourt (88), BAILLY Claude Vomécourt et PINOT Florent de Rupt sur Moselle

ANNONCES

Pour l'année 2020, le GDS prévoit de demander 1€ pour les commandes avant le 15 juin et 10€ pour les commandes après cette date (trop de retardataires pour des commandes).

Faites votre commande dès que vous aurez la convocation à l'AG (si vous avez réglé votre cotisation).

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **IMPORTANT :**

↪ **Le bon de commande ci-joint est à renvoyer aux adresses suivantes** (voir date limite d'envoi sur le bon de commande) :

- **Syndicat d'Epinal :** *Plus de groupement d'achat.*
- **Syndicat de Mirecourt :** *Mr FUCHS Michel – 36, Rue de Cendrillon Le Saut le Cerf - 88000 EPINAL*
- **Syndicat de Saint-Dié :** *Mr GAEL Bertrand – 19, Chemin du Haut Moncey 88100 SAINT DIE des VOSGES*

↪ **Le principe de fonctionnement du groupement d'achat est le suivant :**

- commande préalable de l'apiculteur au moyen du bon de commande et dans les délais fixés.
- versement d'un acompte à la commande de 50% du montant.
- pas de stock.
- les prix indiqués le sont à titre indicatif : nous ne pouvons les préciser que lorsque nous connaissons les quantités exactes à commander.
- Pas de bénéfice : seuls 3% de frais de gestion sont facturés à l'apiculteur.
- Si vous ne pouvez pas venir, pensez à envoyer quelqu'un à votre place, merci pour les bénévoles.
- **le travail est bénévole.**

DECLARATION de RUCHER 2020

Elle est **obligatoire** et à faire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2019

Procédure :

- Démarche en ligne, en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches . **Cerfa 13995*04**. Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration.
- Démarche par voie postale, se procurer le Cerfa 13995*04, **sur internet ou dans votre mairie**, le renseigner, le dater, le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.
- En cas de variation du nombre de ruches, rectifier votre déclaration

NB : N'oublier pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur) sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **HYDROMEL** : Contacter Michel Fuchs tél : 06 12 29 25 42

✓ **HYDROMEL** : Pétillant (Perlé de Miel) : par vous- même à Clair de Lorraine 55190 Void Vacon 03 29 89 29 56

✓ **CIRE pour EPINAL et MIRECOURT** : Le cirier sera présent à l'Assemblée Générale (Mr Bertschy)

Possibilité d'acheter du matériel (Tél pour commander le gros Matériel à Mr Bertschy (06.72.81.20.23)

✓ **CIRIERS rappel** :

⇒ BERTSCHY Mathieu Route de Mittersheim 57930 Fenetrange 03 87 07 53 94

⇒ PETITNICOLAS Jean Marc 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint Dié 03 29 52 36 75
(Épuration, moulage, achat de cire, gaufrage de votre cire à partir de 5 kg.

DOUBLE DE VOTRE BON DE COMMANDE 2020 (date distribution sur la convocation à l'AG)

Inscrivez le double de votre bon de commande sur les lignes ci-dessous, prévue à cet effet : cela vous permettra de ne pas oublier le détail de votre commande dans le courant de l'année.

Lorsque le matériel commandé par l'apiculteur est livré en plusieurs fois, l'acompte versé au moment de la commande est réparti sur l'ensemble des factures faites à l'apiculteur et non pas en une seule fois sur la 1^{ère} facture.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Bon de commande envoyé le : à Mr GAEL Bertrand :

TOTAL de la commande : ACOMPTE VERSE :